

REGISTRE JOURNAL DE COORDINATION

Article 4532-12

N° 88 du 02/05/2024

VISITE D'INSPECTION COMMUNE

A10 – SAINTES - PK 399/435 - ENTRETIEN DES CHAUSSEES
Mission niveau 2

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| 1. TRAVAUX ET MODES OPERATOIRES..... | 4 |
| 1.1 Travaux réalisés en propre..... | 4 |
| 1.2 Matériel prévisionnel..... | 4 |
| 1.3 Matériaux : | 4 |
| 1.4 Travaux sous-traités : | 4 |
| 1.5 Prestations : | 4 |
| 2. ACCES / INSTALLATIONS / SECOURS..... | 5 |
| 2.1 Dispositions d'exploitation..... | 5 |
| 2.2 Accès au(x) poste(s)..... | 5 |
| 2.3 Installation de chantier..... | 5 |
| 2.4 Procédures de secours | 6 |
| 3. PREVENTION DES RISQUES | 7 |
| 4. HARMONISATION PPSPS POINTS PARTICULIERS | 10 |
| 5. DOCUMENTS A PRESENTER..... | 10 |
| 6. VISAS..... | 11 |

DIFFUSION DU DOCUMENT

- MOA
- MOE
- TITULAIRE

COMPTE RENDU D'INSPECTION COMMUNE

Entreprise : TPT GARANDEAU FRERES

Rôle : Transport d'agrégats d'enrobés depuis la centrale mobile

Adresse : Lieu-dit Champblanc 16370 VAL DE COGNAC

Représentant : Tanguy CHAUVIERE LE DRIAN

◇ Tél : 06.85.52.20.75

◇ Mail : tanguy.chauviere@groupegarandea.com

Durée prévisionnelle : 2 mois

Effectif mini : 10

Effectif maxi : 30

Horaires de travail : 7h00 à 20h00

Coordonnées sur le chantier :

◇ A10 PK399 à 435 Sens 1 et 2

◇ Fonction :

◇ Tél :

◇ Mail :

Documents à disposition

PGC Indice : D

PPSPS : Oui

Plan d'installation de chantier : Oui

Personnel féminin dans l'équipe : Non

Personnel détaché : Non

1. TRAVAUX ET MODES OPERATOIRES

1.1 Travaux réalisés en propre

Transport d'agrégats d'enrobés depuis la plateforme

1.2 Matériel prévisionnel

Semi

1.3 Matériaux :

Agrégats d'enrobés

1.4 Travaux sous-traités :

Prestations sous-traitées

Non

Entreprises définies à ce jour

1.5 Prestations :

Prestataires prévisionnels

Le personnel doit être accueilli

2. ACCES / INSTALLATIONS / SECOURS

2.1 Dispositions d'exploitation

Les interventions se déroulent en milieu autoroutier en service.

Accès à la zone de travaux depuis la section courante : fournir un DESC pour le chantier

- ◇ Sous neutralisation :

L'insertion se fera depuis la porte d'entrée matérialisée par double cônes et fanions au début de balisage en amont ou aval de l'atelier,

- A confirmer avec l'exploitant avant de venir sur le site.

Les sorties s'effectueront en bout de balisage priorité étant donnée aux usagers de l'autoroute et aux véhicules entrants.

Équipements des véhicules : Tous les véhicules seront obligatoirement équipés de gyrophare posé sur le toit, visible de l'avant et de l'arrière du véhicule, en particulier pour les véhicules poids lourds.

Rappel du FRGS : le gyrophare doit être visible à 360°.

Les camions devront obligatoirement disposer de feux de recul et d'un avertisseur sonore en parfait état de fonctionnement et produisant un éclairage suffisant pour les manœuvres de recul.

- ◇ Circulation dans les balisages :

Dans un balisage cônes : circulation avec gyrophare allumé,

Dans un balisage par SMV ou fermeture : circulation avec gyrophare éteint,

Arrêt du gyrophare lors de stationnement, quel que soit le type de balisage.

- ◇ Accès de chantier dans les balisages :

Dans les accès aménagés par double cônes et fanions

Il est formellement interdit d'aller à pied sur les voies circulées de l'autoroute, bretelles

2.2 Accès au(x) poste(s)

L'accès aux zones de travaux passent obligatoirement par un accueil préalable (fiche d'accueil encadrant / salarié + remise du livret d'accueil de l'Ets.

Chaque intervenant à préalablement reçu la formation APTE'Va et est informé des mesures de sécurité applicables au chantier.

2.3 Installation de chantier

Un WC provisoire sera mis à disposition du personnel au droit des travaux.

Maintien en état de propreté permanent (COVID, se référer aux dernières instructions réglementaires) et dissocier les sanitaires pour le personnel féminin.

2.4 Procédures de secours

La mise en place des PRS sera formalisée par le titulaire de l'opération.

Les consignes de secours doivent être affichées au droit des postes de travaux et dupliquées autant que nécessaire. Chaque équipe doit avoir connaissance des dispositions particulières qui y sont décrites.

Sur chaque poste de travail, doit être présent à minima un Sauveteur Secouriste du Travail facilement identifiable.

- préciser dans le PPSPS leur identité et leur mode de reconnaissance.

Rappel en cas d'accident

En cas d'accident de personne ayant un impact sur la circulation : Appeler le Poste Central d'Exploitation (PCE Urgences) : PC sécurité ASF de Niort - 05 49 32 54 01

puis **appeler le 18 ou le 112**

En cas d'accident sans impact sur la circulation :

Appeler directement les secours au ☎ **18 ou 112** et prévenir ensuite le PCE au numéro indiqué ci-dessus

Personnes à prévenir en cas d'accident

Sébastien GOURSOLLE - Chef de projet

Mail : sebastien.goursolle@vinci-autoroutes.com - Tél : 06 58 61 21 66

Xavier RIVIERE - Responsable Pôle Chaussées et Terrassements

Mail : xavier.riviere@vinci-autoroutes.com - Tél : 06 07 61 98 57

Sophie BANIEL - Responsable Sécurité DOIO

Mail : sophie.baniel@vinci-autoroutes.com - Tél : 07 64 36 95 68

3. PREVENTION DES RISQUES

Les risques ci-dessous sont à prendre en considération par l'entreprise dans la rédaction de son PPSPS selon leur destination : risques propres (P), risques importés (I), risques exportés (E).

| Risque | P | I | E | Mesures de prévention |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| Heurt, choc, collision, écrasement = circulation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Respect des FRGS, Être APTE'VA, Plan de circulation à remettre aux salariés Communication avec les équipes des Ets sous-traitantes et Prestataires du titulaire Être accueilli par le chargé sécurité du groupement, Circulation au pas dans la zone balisée des travaux et lors des entrées dans le site. Communication avec les équipes en place, Limitation de vitesse lors de entrées et dans les neutralisations, Matérialiser les zones de travail, « check up complet » des engins à réaliser à l'accueil sécurité avant intervention et venue sur site, Dissocier les zones de travail et les zones d'évolution des engins, Baliser les zones où des charges risquent de tomber ou de rouler, Mettre en place des plots autour d'un véhicule en chargement et déchargement, Baliser et signaler les zones de circulation des flux d'engins et de piétons, Organiser le chantier de façon à réduire les risques de collision (plan de circulation clair et accessible, consignes de circulation, bonne visibilité, signaler les dangers et les consignes : panneaux...), Organiser le chantier de façon à limiter la présence simultanée (temps et espace) d'engins et de piétons, Prévoir des zones de stationnement sécurisées Mettre à disposition de tous un plan de circulation. Définir une zone d'interdiction des piétons, Formaliser une zone « point phone ». Définir un chargé de manœuvre</p> |
| Troubles musculosquelettiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>EPI adapté, Organiser les taches de façon à éviter les travaux qui demandent de nombreuses manutentions ou des efforts violents ou répétés avec les membres, S'échauffer avant un travail physique</p> |

| Risque | P | I | E | Mesures de prévention |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| Chute de hauteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Utiliser les 3 points d'appui pour monter et descendre des engins.</p> <p>Utilisation d'échelle interdite comme poste de travail,</p> <p>Utiliser les 3 points d'appui pour monter et descendre des engins.</p> <p>Prendre des mesures de protection collective</p> <p>Utilisation de Pirl (échelle interdite), si pas d'autre possibilité (sinon Plate) et</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformes, - fixation en pied et en tête, - vérifiées. <p>Monter les échafaudages par du personnel formé et le vérifier les éléments journalièrement.</p> <p>Avoir un anémomètre à disposition lors de l'utilisation de nacelle PEMP.</p> <p>Renforcer / sécuriser les zones de caillebotis les zones de caniveaux existants</p> |
| Chute d'objet | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Délimitation des zones de travail</p> <p>Les travaux par superposition de tâches sont strictement interdits,</p> <p>Personne dans l'emprise l'atelier de coupe,</p> <p>Définir une zone d'interdiction des piétons sous les charges</p> |
| Chute de plain-pied | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Rangement permanent du chantier et nettoyage des postes de travail,</p> <p>Protéger les zones de travail</p> <p>Eclairer correctement les zones de travail, les zones de la base vie</p> <p>Sécurisation des passages et des cheminements piétons</p> |
| Explosion, incendie, brûlure | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Prévoir une zone de fumage,</p> <p>Moyens d'extinction en place à proximité</p> <p>Fiches de données de sécurité au niveau du poste de travail EPI adapté spécifique non inflammable Extincteurs à proximité des postes à</p> <p>point chaud</p> <p>Respect des conditions de stockage</p> |
| Assourdissement / bruit | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>EPI adapté.</p> <p>Bruits des véhicules de la section courante et de la centrale de fabrication.</p> <p>Limitation de la propagation du bruit / protection collective</p> <p>Choix du matériel approprié afin de réduire le bruit (VLE).</p> |

| Risque | P | I | E | Mesures de prévention |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| Blessures térébrantes (limailles, échardes...) susceptibles d'engendrer un état inflammatoire handicapant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | EPI adapté. |
| Ambiances thermiques Insolation, froid | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Être toujours à vue et ouïe. Adapter les horaires de travail, Evaluation des risques. |
| Coactivité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Coactivité avec l'Ets sous-traitante Coactivité possible avec l'entreprise ASF |
| Electrocution /électrification | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vérifier régulièrement le matériel, les prises et les rallonges et mettre au rebut les équipements détériorés ou non conformes Mettre le groupe électrogène à l'extérieur dans un endroit bien ventilé Protéger par un différentiel 30 mA tous les circuits maintenus sous tension sur le chantier Travailler sous consignation |
| Biologiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prendre les mesures nécessaires contre le Covid 19 |
| Toxicologie, CMR Amiante / pb / bois / fluides frigorigènes / hydrocarbures / silice | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | EPI adapté. FDS sur chantier des peintures / solvants Travaux rejetant de la poussière de silice |
| vibrations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Utiliser des outils équipés de dispositifs anti-vibratiles Utiliser des engins équipés d'amortisseurs de vibrations efficaces |
| Chute d'engins / renversement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Baliser les zones d'évolution des engins Se renseigner de la zone de manœuvre Ne pas utiliser de téléphone pendant les manœuvres Avoir les VGP à jour |
| Substances Psychoactives | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Recherche consommation problématique |
| inhalation Asphyxie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Équipements de protection individuelle adaptés. Utilisation des Groupes électrogènes hors espaces confinés Epi contre la fumée de bitume et de la poussière de silice Prevention dans les entretiens de cuves |

| Risque | P | I | E | Mesures de prévention |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Projections | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | EPI adapté. Mesures de préventions collectives prioritaire sur les mesures de protections individuelles. Protection des zones de chargement afin d'éviter les projections de gravats sur les voies circulées et les personnes. Délimitation des zones de travail et protection contre les éventuelles projections en contrebas des ouvrages |
| Chute de charge - levage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aucun survol ou levage sous le personnel, Superposition de tâche interdite, Attendre et se conformer aux ordres du responsable de la circulation et du balisage avant d'effectuer toutes manœuvres. |
| Ecrasement / empalement / happement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Port des EPI Sensibiliser le personnel aux risques d'empalement. Éviter la présence d'éléments saillants à proximité des zones de circulation / travail. |
| Coupure / piqure / morsure | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | EPI adapté |
| Ornithose, leptospirose, zoonose | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | EPI adapté Analyse des risques lié aux fientes des chauves-souris / volatiles |
| Risques psychosociaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Evaluation des risques et démarche globale de prévention notamment COVID19. |

4. HARMONISATION PPSPS POINTS PARTICULIERS

5. DOCUMENTS A PRESENTER

Autorisation de conduite des chauffeurs – CT/Mines des camions

6. VISAS

Le 02/05/2024

Le Maître d'ouvrage : ASF DOIO

Xavier RIVIERE

Le Coordonnateur SPS : Caare Ingénierie

Paul-Henry LAVISSE

CAARE INGENIERIE
Le Bourg Oyé
ST JEAN D'EYRAUD
24140 EYRAUD CREMPTE MAURENS
P: +33(0)6 78 73 51 73 - +33(0)59 84 69 43
Siret: 901 911 164 00019 - APE 71.12B
Paul Henry LAVISSE

L'entreprise : TPT GARANDEAU FRERES

Tanguy CHAUVIERE LE DRIAN